

LETTRE DE MISSION

Le Premier Ministre

- 1 9 8 / 2 4 5 6

Paris, le 22 FEV. 2024

Madame la Députée,

Un tiers des Français vit en milieu rural : 15% dans les bourgs ruraux et 18% dans des zones à habitat dispersé ou très dispersé. Pour ces 22 millions de Français, les opportunités culturelles sont plus limitées que pour le reste de la population : faible présence d'équipements culturels de proximité, avec une forte disparité entre un maillage fin de bibliothèques ou points lecture (9 communes sur 10 ont une offre de lecture publique), et des équipements de cinéma ou spectacle vivant moins nombreux ; faible prise en compte des publics ruraux dans les équipements urbains (question des horaires pour le spectacle vivant, de la circulation des œuvres...).

Aux côtés des nombreuses actions conduites par les collectivités territoriales, l'Etat a également mis en œuvre de nombreuses initiatives pour faire vivre une offre culturelle dans ces territoires. Toutefois, l'ensemble de ces dispositifs demeure encore aujourd'hui insuffisamment reconnu et soutenu. Dans le même temps, les territoires ruraux abritent un formidable patrimoine, qu'il faut non seulement sauvegarder, mais dont il faut aussi repenser les usages.

Mme Rachida Dati, ministre de la culture, a annoncé le 22 janvier dernier le lancement du « Printemps de la Ruralité », concertation nationale relative à la vie culturelle dans les territoires ruraux.

Cette concertation de deux mois auprès des élus, des habitants, des acteurs culturels et associatifs doit permettre de susciter un grand nombre de contributions sur la place de la culture dans les territoires ruraux, et le rôle que l'Etat peut jouer ici en appui des collectivités territoriales.

Elle débouchera début avril sur des Assises nationales de la culture en milieu rural qui permettront de formuler un certain nombre de propositions en réponse aux problématiques spécifiques identifiées dans les territoires ruraux.

Parmi ces problématiques, celle de l'ingénierie culturelle apparaît comme centrale. Indispensable à l'élaboration de diagnostics territoriaux, à l'élaboration puis au déploiement de projets culturels sur les territoires, ou encore à l'identification des dispositifs et financements mobilisables, elle fait souvent défaut dans les collectivités communales et intercommunales rurales, du fait de la modestie de leurs moyens humains, techniques et financiers.

.../...

Madame Virginie DUBY-MULLER
Députée de la 4e circonscription de Haute-Savoie
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07

Afin d'enrichir la réflexion et de mettre en perspective les contributions qui seront faites dans le cadre de la concertation, je souhaite vous confier une mission portant sur cette question de l'ingénierie culturelle en milieu rural.

Cette mission devra permettre :

- d'identifier les besoins spécifiques des collectivités territoriales et des acteurs dans les territoires ruraux en matière d'ingénierie culturelle ;
- de cartographier les types d'ingénierie culturelle, parmi lesquels le montage de projets artistiques et culturels notamment par les acteurs de la création ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le secteur du patrimoine (entretien, restauration, valorisation, nouveaux usages) ; les expertises pour répondre aux appels à projet européens, etc.
- d'explicitier la nature et les causes des difficultés rencontrées : complexité des dossiers de demandes d'aides, difficulté d'accès à l'information, moyens financiers, taille critique, difficultés de recrutement, formation des agents de collectivité et des élus territoriaux... ;
- de formuler des propositions sur l'amélioration de l'ingénierie existante et sur les moyens de la développer et de l'amplifier afin de la rendre accessible aux élus ruraux ;
- d'explicitier quel rôle l'Etat pourrait jouer aux côtés d'autres partenaires, à l'instar des départements et des régions et d'identifier notamment les dispositifs et les programmes de soutien financier public existants qui pourraient être mobilisés, voire aménagés, pour répondre aux besoins diagnostiqués.

Pour conduire ces travaux, vous veillerez à consulter l'ensemble des parties prenantes (incluant les associations d'élus, les associations de professionnels, les organismes de formation, les collectivités territoriales, les associations nationales et les établissements spécialisés qui proposent des conseils et offres en ingénierie culturelle) et à rechercher un consensus aussi large que possible autour de vos propositions.

Vous pourrez vous appuyer sur les services du ministère de la culture et notamment les directions régionales des affaires culturelles.

Vous serez accompagné dans cette mission de Monsieur François Hurard, inspecteur général des affaires culturelles.

Vous veillerez à élaborer vos recommandations dans le respect des règles d'indépendance, d'impartialité et d'objectivité qui s'imposent au titre de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, et à m'informer des éventuelles mesures prises à cet effet.

Un décret vous nommera, en application de l'article LO144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Madame Rachida DATI, ministre de la culture.

Vos conclusions et préconisations sont attendues pour le 31 mars 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame la députée, l'expression de mes respectueux hommages.



Gabriel ATTAL